

Quel projet sera retenu ?

LIÈGE

Le public est appelé à voter.

Les citoyens sont appelés à voter dans le cadre de la première édition du Prix du Patrimoine et du Matrimoine de la ville de Liège. *“Cette première wallonne a pour but de mettre à l’honneur des projets exemplaires par leur action visant à la conservation ou à la restauration du patrimoine bâti classé ou non”*, souligne Christine Defraigne, première échevine chargée du Patrimoine.

Les membres du jury se sont réunis le 20 octobre dernier et ont étudié 58 projets retenus et classés selon trois catégories :

- Catégorie 1 - Bien(s) classé(s) : 13 projets.

- Catégorie 2 - Bien(s) non classé(s) à caractère patrimonial et matrimonial : 23 projets/

- Catégorie 3 - Élément(s) ponctuel(s) à valeur patrimoniale et matrimoniale : 22 projets.

La prochaine étape est donc le vote du public. Les citoyens sont invités à voter en ligne pour leur projet patrimonial et matrimonial préféré, en se rendant sur le site internet <https://www.ppm-liege.be>.

Les projets retenus y sont répartis selon les trois catégories avec un titre, une description, la localisation et cinq photos.

À noter que le vote est ouvert à toute personne, qu'elle réside ou non sur le territoire de la ville de Liège, et ce, jusqu'au 28 novembre. Chaque personne ne peut voter qu'une seule fois pour l'un des projets présentés, toutes catégories confondues.

De plus amples informations sur la procédure de vote ou sur les projets peuvent être sollicitées via l'adresse e-mail prixdupatrimoine@liege.be.

Le rendez-vous est d'ores et déjà fixé le vendredi 17 décembre, à 18 h, à la cité Miroir pour la cérémonie de remise de ce prix du Patrimoine et du Matrimoine.

J. Def.